



La FIFA a condamné la FECAFOOT à payer plus d'un milliard de FCFA à l'ex entraîneur des Lions, Antonio Conceição

À la tête de la sélection camerounaise depuis septembre 2019, le technicien portugais Antonio Conceição a été licencié sans avoir bouclé son nouveau contrat. Lequel contrat avait été renouvelé en août 2021 pour deux ans.

Aujourd'hui, l'ancien entraîneur sélectionneur des Lions indomptables va être rétabli dans ses droits. La FIFA vient de condamner la Fédération camerounaise à régler une somme de 1,603 millions d'euros, soit environ 1,051 milliard de FCFA au technicien portugais, pour « rupture de contrat sans motif ».

En clair, il s'agit concrètement de 140,2 millions de FCFA, représentant les arriérés de salaire, de 24,6 millions de FCFA au titre des bonus et primes diverses, ainsi que de 887,07 millions de FCFA, en guise de compensation pour rupture de contrat sans motif, majorés des intérêts à compter du 18 mars 2022.

Critiqué pour son rendement jugé insuffisant, le médaillé de bronze à la dernière CAN était aux commandes de la sélection fanion camerounaise depuis septembre 2019. Il a disputé 24 matchs, pour 14 victoires, 8 nuls et 2 défaites. Un bilan qu'il juge lui-même appréciable.